

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions Sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 60 000 €.

I - Subventions pour manifestations sportives

Compte 325-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe 17 500 € :

- 2 000 € au Rugby Club Quimpérois pour la participation à l'organisation du Tournoi international cadets les 30 et 31 mars 2024 au stade de Creach Gwen ;
*Demandées 2023 = 2 500 € Versées 2023 = 2 000 €
Demandées 2024 = 2 500 €*
- 500 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation de la 28^{ème} édition du Kemper Vallée le 14 avril 2024 à Quimper ;
*Demandées 2023 = 500 € Versées 2023 = 500 €
Demandées 2024 = 500 €*
- 500 € à l'association les Grimpeurs de l'Odét pour la participation à l'organisation d'un événement du 30 et 31 mars 2024 à la Halle des Sports de Penhars autour des jeux Olympiques et paralympiques et leurs valeurs ;
*Demandées 2023 = 0 € Versées 2023 = 0 €
Demandées 2024 = 500 €*

- 1 000 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la 17^{ème} édition de la course Elle et Lui le 1^{er} mai 2024 à Quimper ;
Demandées 2023 = 1 500 € Versées 2023 = 1 000 €
Demandées 2024 = 1 500 €

- 500 € à l'association Football Club Quimper Penhars pour la participation à l'organisation de deux tournois « Challenge Antoine Ascouet » le 1^{er} mai 2024 au stade Nicolas Kervahut ;
Demandées 2023 = 0 Versées 2023 = 0
Demandées 2024 = 500 €

- 3 000 € à l'association UJAP Quimper Générale pour la participation à l'organisation de ses 40 ans autour d'animations sportives omnisports, gala, spectacle et expositions photos le 29 avril, le 1^{er} juin et le 15 juin 2024 sur Quimper ;
Demandées 2023 = 0 Versées 2023 = 0
Demandées 2024 = 7 000 €

- 10 000 € à l'association Quimper Volley pour l'organisation des rencontres de la Coupe de France féminine les 23/01/24, 13/02/24 et 5/03/2024 à la Halle des Sports d'Ergué Armel.
Demandées 2023 = 0 Versées 2023 = 0
Demandées 2024 = 10 000 €

II - Subventions d'équipement :

Compte 325-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 42 500 € :

- 1 500 € à l'association Dojo Sanshiro pour la participation au remplacement d'une partie des tatamis du dojo ;
Budget de l'opération : 1 872 €
Autres aides : 0 €
Demande : 1 500 €

- 10 000 € à l'association Kemp'air Parachutisme pour la participation au remplacement d'un moteur d'avion ;
Budget de l'opération : 111 703,33 €
Autres aides : 0 €
Demande : 12 000 €

- 7 000 € à l'association Escrime Quimper Cornouaille pour la participation à l'achats d'enrouleurs pour une pratique efficace ;
Budget de l'opération : 11 050 €
Autres aides : 0 €
Demande : 11 000 €

- 24 000 € à la SASP UJAP Quimper 29 pour la participation à la prise en charge financier des deux écrans géant positionnés à la salle Omnisports sur la saison 2023-2024.

Budget de l'opération : 30 840 €

Autres aides : 0 €

Demande : 24 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser aux associations, au titre de l'année 2024, les subventions précisées ci-dessus.